

Règlement RAID NEUCHAVVENTURE 2026

Manche européenne ARWS

5-6 juin 2026 à Coffrane / NE

Par leur inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent ce règlement au moment où ils se présentent au départ de l'épreuve.

1. Organisation

Le RAID NEUCHAVVENTURE est une épreuve multisports organisée par l'association « Neuchavventure ».

2. Raid (course)

Le raid comporte les disciplines suivantes : VTT, kayak, course à pied, roller, atelier de cordes et activité surprise. Le parcours prévu est d'environ 150km avec 5000m de dénivelé positif. Les participants de chaque équipe effectuent la totalité du parcours **ensemble**, et **dans l'ordre défini par les documents et en autonomie**.

Sauf exception, le raid a lieu en orientation (il n'y a pas de balisage) au moyen de diverses cartes topographiques, sur des routes ouvertes à la circulation. Les cartes du parcours ainsi que l'ordre des disciplines, le passage aux postes (balises de contrôle) et la description de chaque poste, sont remis par l'organisation le jour du raid. **Les documents distribués (cartes) doivent être conservés sur soi durant tout le raid sans exception.**

Un briefing obligatoire est donné avant le raid pour des raisons de sécurité. Les modifications éventuelles sont annoncées à ce moment-là ou durant le raid par l'organisateur. Des disciplines peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées par l'organisateur.

Si des portes horaires sont indiquées sur les documents, **elles doivent être respectées** tout au long du raid. En cas d'arrivée tardive à une porte horaire, l'organisateur dirige l'équipe vers une autre discipline ou directement vers l'arrivée.

Le code de la route doit être respecté en permanence, les raideurs ne sont pas prioritaires. De plus, il est toujours possible de rencontrer d'autres promeneurs en forêt ; la prudence est toujours requise. Les barrières qui étaient fermées doivent toujours être refermées.

2.1 Kayak

Le port des gilets de sauvetage (attachés) fournis par l'organisateur est obligatoire. Ce dernier décline toute responsabilité en cas d'éventuel chavirage. La sécurité des concurrents prime, cependant une embarcation doit être ramenée à bon port, dans la mesure du possible. En prenant le départ, les concurrents certifient pouvoir nager au moins 100m.

2.2 Epreuve d'atelier de corde

Toutes les équipes doivent se conformer aux indications données par les préposés à l'atelier de corde.

2.3 Epreuve surprise

Suivre les consignes données par l'organisateur.

Les épreuves surprises ainsi que les transitions sont indiquées par des carrés sur les cartes.

2.4 Epreuve roller

Il est entendu par roller : tout dispositif non motorisé de déplacement sur roulettes dont le diamètre n'excédera pas 150mm. Les bâtons sont autorisés.

3. Inscriptions

L'inscription des équipes se fait par internet www.neuchavventure.ch.

2 catégories à choix :

- « **ARWS** » : équipe mixte de 4 personnes (minimum 1 homme et minimum 1 femme)
 - CHF 550.00 entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 janvier 2026
 - CHF 650.00 entre le 16 janvier 2026 et le 31 mai 2026
- « **OPEN** » : équipe de 2
 - CHF 300.00 entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 janvier 2026
 - CHF 350.00 entre le 16 janvier 2026 et le 31 mai 2026

La finance d'inscription comprend : les cartes, le roadbook, les dossards, prix souvenirs, le ravitaillement à l'arrivée, repas du samedi soir, espace pour camper proche du centre de course, logistique de course, kayaks (avec pagaies et gilets), photos et vidéos de la course.

Le nombre d'équipes est limité à **25**. L'organisateur se laisse le droit de modifier le nombre d'équipes pour des questions de sécurité. L'inscription est confirmée dès la réception du paiement.

4. Participants

Un capitaine est désigné pour chaque équipe et donne un nom à son équipe. Il est le destinataire des documents du raid.

La participation est possible dès 18 ans révolus le jour du raid.

Chaque participant est en autonomie complète durant le raid. **Aucun ravitaillement** (ni boisson, ni nourriture) n'est prévu sur les parcours.

Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'épreuve Raid Neuchavventure, ainsi qu'à respecter les consignes de l'organisation.

Chaque participant certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à l'empêcher de pratiquer le raid aventure multisport en compétition.

Le désistement d'un équipier ne remet pas en cause la participation de l'équipe si un nouvel équipier est proposé jusqu'à la remise des dossards.

5. Assurance

L'assurance est à la charge des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dégâts matériels et/ou de vols. Les divers parcs VTT et rollers ne sont pas gardés.

6. Chronométrage et classement

Chaque équipe est chronométrée par une puce électronique (doigt, badge, Sport-Ident (SI)) dont les temps de passage aux postes sont enregistrés, **c'est de votre responsabilité de quittancer les postes dans l'ordre défini par les documents**. Le système de pointage Sport-Ident (SI) de chronométrage électronique étant réputé fiable, aucune réclamation n'est acceptée en cas de mauvais ou non-pointage des postes. La perte de la puce électronique induit le non-classement et sera facturée CHF 80.00.

Précisions quant à l'ordre de prise des balises : en cas de balise manquée, il est possible de recommencer à la dernière séquence correctement badgée afin de reprendre l'ordre des postes et poursuivre la course. Une balise supplémentaire (autre parcours par exemple) n'influence pas le chronomètre, pour autant que celles du parcours réalisé soient respectées.

Les pénalités de temps attribuées durant le raid sont validées par l'équipe de chronométrage. En cas d'arrivée tardive à une porte horaire, les disciplines ne pouvant plus être effectuées, les postes s'y rapportant seront considérés comme manqués donc pénalisés.

Le classement est établi pour les catégories ARWS et OPEN.

Les résultats sont communiqués lors de la remise des prix. Le classement définitif est consultable sur le site internet www.neuchavventure.ch dès que possible.

Toute réclamation concernant le raid doit être faite par écrit et transmise à l'organisateur dans les 30 minutes après l'arrivée de l'équipe.

7. Abandon

Toute équipe qui abandonne le raid doit l'annoncer immédiatement à l'organisation par l'intermédiaire du numéro de secours indiqué sur la carte ou à un poste de contrôle.

8. Causes de pénalité

Les causes de pénalité qui engendrent chacune un ajout de 30 à 240 minutes :

- Poste non-pointé.
- Passage de l'équipe non complète lors d'un contrôle.
- Non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales, des zones interdites (hachurées) et des routes interdites (croix rouges et/ou hachurées).
- Non-respect de l'ordre de pointage des postes qui est défini sur les documents.
- Non-respect des indications de l'organisation.
- Matériel manquant lors d'un contrôle inopiné.
- Dépassement de temps dans des sections spécifiques.
- Section / épreuve non effectuée.
- Non-respect des directives en lien avec le matériel obligatoire.

9. Causes de mise hors raid

Toute transgression au présent règlement.

- Non-respect des règles de sécurité, des consignes données par l'organisation ou bénévoles sur le raid.
- Utilisation de moyens de transport ou d'itinéraires non prévus par les documents officiels.
- Abandon de détritus en dehors d'une poubelle.
- Non-respect de l'environnement en général.
- Détérioration de biens publics et privés (passage sur propriétés privées, jardins, cultures, etc.). **Il est strictement interdit de traverser les champs.** Restez en bordure de forêt ou sur les chemins et refermez derrière vous les portails et barrières qui sont sur votre route.
- Toute assistance extérieure et changement de matériel pendant la course.
- Utilisation d'appareil électronique avec GPS (montre GPS, smartphone, etc.) avec cartographie intégrée.
- Perte de la puce électronique (SI), système de pointage électronique.

10. Matériel

Chaque concurrent est le seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles. L'utilisation d'un matériel de tractage est autorisée.

La liste du matériel obligatoire se trouve dans un document annexe « *RNA ARWS GEAR* ».

11. Règlement ARWS

Le règlement des course ARWS se trouve dans un document annexe, en anglais uniquement. En acceptant le présent règlement lors de l'inscription, chaque équipe accepte également « *ARWS rules* »

12. Assistance

- Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.
- L'entraide entre équipes concurrentes est autorisée.
- L'assistance est obligatoire en cas d'accident, les numéros de secours sont indiqués dans le roadbook.

13. Annulation / Remboursement

Le remboursement de la finance d'inscription ne se fait que sur présentation d'une copie du certificat médical précisant la date et la nature de l'accident ou maladie, au plus tard une semaine avant la date de la course (sous réserve de déduction de frais).

14. Droit à l'image

Suivant les dispositions légales et du code des sports, les fédérations sportives ainsi que les organisateurs de manifestations sportives (toute personne physique ou morale de droit privé), sont propriétaires du droit d'exploitation de l'image des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent.

En acceptant le règlement au moment de l'inscription, le participant accepte que des vidéos et/ou des photographies promotionnelles le représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées par l'organisateur et ses partenaires, sur internet, sur les réseaux sociaux ou sur des imprimés.

Le comité du RNA 2026

Neuchâtel, le 30.11.2025